



Tél : 02 43 03 85 29
Courriel : siaep-desavaloirs@orange.fr

OBJET

CS2023-034

**APPROBATION
D'AVENANT DE SOUS-
TRAITANT 1^{ER} RANG**

MARCHE N°2023-01

**TRAVAUX DE
RENOUVELLEMENT AEP
DES RESEAUX DU
SYNDICAT**

**INTERCONNEXION
LIGNIERES ORGERES – LA
PALLU**

SAS FRANCOIS BEUZIT

Membres en exercice : 14

Membres présents : 11

Votants : 11

Président :

MR LECOURT JEAN-LUC

Présents :

MR GUILMEAU HENRI

MR LECOURT JEAN-LUC

MR GERARD MICHEL

MR BAYEL JEAN-CLAUDE

MR LEBLANC SYLVAIN

MR CHAUVEAU DAVY

MR GESLAIN DENIS

MR DUPLAINE LOIC

MME CONNEAU MARIE

MR DAVOUST DOMINIQUE

MR GUYONNET PAYEL CHRISTOPHE

Absents Excusés :

MR MAUNOURY REMY

MR ESNULT MARCEL

MR HARTOUT PETER

Secrétaire de séance :

MR GERARD MICHEL

**Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 12 décembre 2023
Convocation du : 30 novembre 2023**

Envoyé en préfecture le 15/12/2023

Reçu en préfecture le 15/12/2023

Publié le

ID : 053-200044568-20231212-CS2023_034-DE



Monsieur le Président,

Expose que l'entreprise CANAOUEST (72) titulaire du marché de travaux de « TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT AEP DES RESEAUX DU SYNDICAT - PROGRAMME 2023 – Interconnexion Lignières-Orgères – La Pallu. Tronçon La Pallu bourg à la Croix Cahin » va devoir avoir recours à l'entreprise ci-après pour exécuter des prestations suivantes :

- Réalisation d'un forage dirigé en PEHD 125 RC type 3
- Prestation de tranchée avec pose du PEHD 125 en fond de fossé 3

qu'elle ne peut assurer elle-même :

FRANCOIS BEUZIT

ZA PEN PRAT

CS 57839

29678 MORLAIX CEDEX

Le Comité Syndical, après avoir pris connaissance de l'acte spécial, Accepte le sous-traitant ci-dessus énoncé et agréé les conditions de paiement à savoir règlement direct au sous-traitant.

Le montant convenu, alloué dans le marché concernant la dépense :

« Fourniture et pose en fond de tranchée des conduites y compris blindage quand nécessaire - PEHD PE100 "normal" Ø125 avec grillage avertisseur »

est de 28 952.00 € HT.

En conséquence, tout montant supérieur sera déduit du montant global du dit marché.

Et autorise Monsieur le Président à signer l'avenant de sous-traitance correspondant qui n'impacte pas le montant initial du marché.

Pour copie certifiée conforme,

A St Aignan de Couptrain, le 12 décembre 2023.



Le Président,
J.-L. LECOURT